

LE PRESIDENT

JOURNAL NAPOLEONIEN

BUREAUX : Rue FRANÇOIS-DAUPHIN, 2, près la rue de la RÉPUBLIQUE, ci-devant rue Bourbon.

SOMMAIRE. — La Femme du peuple. — Richesses de la Californie. — Histoire des Variations. — Sociétés secrètes. — Revue parisienne. — Arrestations. — Courage de Mme Beucker. — Poursuites contre le citoyen Proudhon. — Gouvernement autrichien. — Italie. — CHRONIQUE PARISIENNE : Echaffourées de la Forêt-Noire; Rue de Poitiers; Les journaux rouges; Restes du citoyen Mirabeau; Buste du général Bréa. — Assemblée nationale. — NOUVELLES DE LYON : Revue au Grand-Camp; Banquet démocratique; Société de médecine; Animaux de boucherie. — Nouvelles étrangères. — Faits divers : Episode de l'assassinat du général Bréa. — Feuilleton : Patte-Blanche, épisode de l'Empire.

Lyon, 16 Février 1849.

La Femme du peuple.

(2^{me} article.)

Il y a certainement dans le rôle de la femme le germe le plus fécond de progrès moral et d'amélioration intellectuelle, surtout en ce qui concerne les ouvriers.

L'ouvrier marié est plus rangé, plus tranquille; il comprend mieux les avantages des habitudes régulières; il sait qu'une matinée perdue au cabaret est un tort qu'il cause à sa famille, et il s'abstient; en outre, la jouissance qu'il éprouve chaque semaine en apportant sa paie, l'engage à l'augmenter, à l'accroître; il est plus assidu à l'atelier, plus attentif à son ouvrage, et le désir de procurer, le dimanche, à ceux qu'il aime un plaisir, une distraction, est pour lui un encouragement salutaire.

La femme de l'ouvrier combat par sa douceur et ses excellents conseils les tentations des anarchistes; elle fait plus contre les doctrines du socialisme et du communisme que tous les journaux et toutes les brochures répandues par les défenseurs de la société.

Qu'on aille lui parler, à elle, de répudier son enfant, de renoncer à cette vie individuelle qui est son domaine et sa puissance; qu'on essaie de lui persuader qu'il y aurait un avantage et un progrès à confondre toutes les existences d'une rue, d'une maison, d'un carré, et l'on verra quels arguments elle trouvera dans son cœur, dans ses sentiments, dans sa nature!

Les hommes se laissent plus facilement égarer, parce qu'ils ont des passions plus grossières, des goûts plus matériels, et, que, sans aller au fond des choses, ils se laissent tromper par la surface. Mais il n'en est pas ainsi de la femme: ce qu'elle ignore, son instinct le lui révèle, sa délicatesse le comprend, sa sensibilité s'en émeut. C'est d'elle que l'on peut dire qu'elle est, non-seulement la meilleure partie du genre humain, mais le code le plus complet de l'ordre social.

Partout où les ouvriers mariés sont en majorité, les troubles sont plus rares; ils sont toujours, quand ils se produisent, plus faciles à réprimer, et, disons-le, pour être vrais, ils ont le plus souvent pour origine des griefs sérieux, des réclamations justes.

Dans les petites localités où l'on fait peu d'apprentis, où les ouvriers nomades sont rares, où presque tous sont pères de famille, on ignore les grèves et les agitations, permanentes, pour ainsi dire, dans les grandes villes. Les ouvriers sont dans les petits centres industriels proportionnellement plus nombreux que dans les grands; ainsi, dans une foule de villes ou villages manufacturiers, les ouvriers forment la moitié de la population; à Lyon, ils forment le quart à peine; à Paris, le huitième, et cependant Paris et Lyon sont incessamment effrayés par des manifestations d'ouvriers.

Cela tient, il faut le dire, à ce que ces grandes villes sont remplies de jeunes gens, compagnons nomades pour la plupart, qui sont trop accessibles aux funestes insinuations; cela tient aussi à un antagonisme

fâcheux entre les maîtres et les ouvriers, antagonisme qui disparaîtrait par des concessions réciproques, s'il n'y avait pas dans ces villes, à côté de l'industrie, les ambitieux politiques qui soufflent le feu au lieu de l'éteindre, qui enveniment les discussions et les amènent souvent jusqu'à un conflit. C'est ainsi que beaucoup d'émeutes ont été confiées pour la partie dangereuse aux ouvriers, tandis que les agents provocateurs de la politique s'en réservaient le bénéfice.

Hé bien! il a été constaté que, dans toutes les insurrections, le nombre des ouvriers mariés était fort restreint et que, parmi ces derniers, tous, ou presque tous, faisaient mauvais ménage et vivaient en mésintelligence avec leurs femmes.

Il y a dans ce fait un enseignement précieux à enregistrer, et qui devrait éclairer les réformateurs sociaux, si, parmi ceux qui prennent ce titre, il y en avait qui voulussent sérieusement guérir le mal et propager le bien. Il semble, puisque l'influence de la famille est si puissante sur le cœur humain, qu'elle en modère les écarts, qu'elle en fortifie les bons sentiments et qu'elle en régularise les affections, il semble, disons-nous, que tous ces grands socialistes devraient soutenir, défendre et perfectionner la famille. Cela en effet serait logique avec les prétentions qu'ils affichent; mais non, c'est à la famille qu'ils en veulent, c'est elle qu'ils menacent de destruction. Ce seul caractère de leurs doctrines suffirait pour les flétrir.

La femme du peuple, telle que nous l'avons décrite, n'est point une création chimérique. Si on donnait aux jeunes filles une éducation plus complète, si on ne les abandonnait pas de trop bonne heure aux dangers des mauvaises fréquentations, aux pernicieux entraînements d'une liberté prématurée, si de plus elles ne rencontraient pas, une fois mariées, tant de brutalité, souvent même de mauvais traitements chez leurs époux, au lieu de choisir notre modèle, nous aurions pu le prendre au hasard dans la foule

FEUILLETON DU PRÉSIDENT.

Patte-blanche.

ÉPISODE DE L'EMPIRE.

(Suite.)

II.

Je réunis ce qui me restait encore de souffle et de voix pour pousser un long cri de détresse que le vent du soir emporta. L'écho railleur me répondit seul.

Désespéré, je me laissai retomber, en attendant la mort, et ma main glacée se raidissait dans le vide, lorsqu'une impression douce et tiède calma ses convulsions fiévreuses.

Je rouvris les yeux : Patte-Blanche expirant s'était traîné jusqu'à moi; m'offrant dans un dernier baiser les dernières consolations de son dévouement et de son amitié!

La vue de ce fidèle compagnon de mes misères me ranima comme par miracle. J'oubliai mes souffrances pour ne songer qu'à celles qu'il devait éprouver : d'une large plaie béante à son flanc gauche pendaient

horriblement ses intestins. Ma cravate déchirée en bandelettes servait à panser sa blessure; puis, le prenant avec précaution dans mes bras, je me dirigeai en chancelant vers le fond du ravin où des touffes de roseaux et d'iris m'avaient révélé l'existence d'une source.

Je plongeai mon front brûlant dans cette onde limpide dont le contact rafraîchissant acheva de me rendre quelque vigueur; après quoi je puisai de l'eau dans le creux de mes mains pour Patte-Blanche qui se mit à boire à longs traits, ne s'interrompant que pour me jeter quelques faibles regards de reconnaissance et d'amour.

Quand il eut fini, j'appliquai sur sa blessure mon mouchoir bien trempé d'eau et je lui recommandai de rester immobile.

La pauvre bête n'eut pas de peine à m'obéir; elle avait de fréquentes défaillances qui la clouaient pour ainsi dire au sol, et je ne conservai pas l'espoir de la sauver.

Je pensai alors à nous chercher un gîte; mais j'avais trop présumé de mes forces, et, au bout de quelques pas, d'atroces souffrances me terrassèrent. Nul doute que si mon chien n'eût pas été lui-même incapable de bouger, j'eusse été inmanquablement arraché par son intelligente intervention à tout ce que mon isolement avait d'affreux.

La nuit se passa ainsi dans un abandon, dans une obscurité, dans des angoisses extrêmes. Les heures étaient des siècles.

Les clartés de la lune, perçant à de rares intervalles le voile de nuages qui cachaient son disque, laissaient entrevoir à mes yeux troublés par le délire de la fièvre un immense cimetière tout peuplé de fantômes errants.

Des terreurs paniques s'emparaient tout-à-coup de moi, et quand je voulais m'élancer pour fuir, le monde entier semblait peser sur mes reins.

Enfin, le chant des oiseaux, le frémissement des longues herbes et du feuillage, une rosée glaciale qui nous transperçait jusqu'aux os, nous annoncèrent l'approche du jour.

Le ciel s'éclaircissant peu à peu, se couvrit d'une nuance grise plombée; l'horizon pâlit; les vapeurs du matin, qui formaient comme un rideau suspendu sur le front des montagnes, se dispersèrent par degrés, et laissèrent pénétrer ma vue à travers leurs déchirures. La journée s'annonçait calme et brillante.

Cette sérénité de la nature me révolta; il me semblait, en la voyant sourire et se parer de ses plus séduisants attraits, qu'elle n'avait aucune sympathie pour nos douleurs.

(La suite à un prochain numéro.)

des femmes qui peuplent nos quartiers laborieux.

L'éducation des femmes est encore s'il, est possible, moins complète que celle des hommes; nous consacrons à ce sujet si intéressant pour notre ville, un troisième et dernier article.

Californie.

Les journaux de la vieille Europe, avec le scepticisme qui caractérise les savants, s'étaient trop hâtés de révoquer en doute les merveilles de la Californie; ils avaient traité de contes absurdes et d'inventions fantastiques les récits des voyageurs, les lettres des émigrants; cet or, si facile à ramasser, ces trésors que la terre avare recèle partout ailleurs dans ses plus secrètes profondeurs, et qu'elle prodigue là-bas avec une abondance fabuleuse, tout cela était nié et les merveilles de ce nouveau Pactole ne rencontraient que des incrédules.

Mais voici que les rapports officiels adressés au gouvernement américain, que des témoignages authentiques arrivent de tous les points, de toutes les sources, et il résulte de ces documents que les récits antérieurs étaient bien au-dessous de la vérité.

Oui, il est constant que le Sacramento et ses affluents roulent de l'or, que les morceaux d'une livre, c'est-à-dire valant 5000 francs, ne sont pas rares, qu'on en trouve de 8, 10, 12 et même 16 livres, et qu'ainsi un coup de pioche amène 40, 50, 60 ou 90 mille francs. On raconte des choses vraiment prodigieuses. Le laveur ordinaire, c'est-à-dire, l'homme qui se borne à tamiser le sable au moyen du lavage pour en extraire les grains d'or qui y sont mêlés, cet homme, sans parler des chances comme celles que nous venons d'énumérer, gagne 800 francs par jour.

L'étendue du *placer*, — terme américain qui désigne le terrain aurifère, — est de 150 lieues de long. Jusqu'à présent, du moins, on n'a découvert que cette étendue, mais qui sait jusqu'où iront les richesses de ce sol privilégié; qui sait même si l'on ne parviendra pas à trouver le gisement d'où sont sortis tous ces fragments précieux entraînés par les eaux du Sacramento?

Les richesses incalculables qui vont sortir de la Californie, amèneront une diminution sensible dans le prix de l'or. Sur les lieux mêmes on constate déjà des effets étranges. Comme il n'y a pas en Californie d'hôtel des monnaies et que les espèces légales y sont fort recherchées, on a vu des individus échanger contre quelques dollars d'argent, — le dollar vaut environ 5 fr., — des morceaux d'or valant deux ou trois mille francs. Ce n'est pas tout. Comme l'émigration s'est faite en grande hâte, ceux qui arrivent au bienheureux *placer* manquent de tout, et le métier de changeur d'or étant le métier par excellence personne n'en veut exercer d'autre.

Il en résulte que tout y est hors de prix. Le blanchissage d'un pantalon vaut 3 fr., celui d'une chemise 5 fr., on n'a pas à moins de 4 à 500 francs la plus méchante défroque qui se vendrait chez nous 15 fr. au plus. Les vivres y sont à des prix fous, le pain se paie 4 fr. la livre; bref, si modeste que l'on soit, on ne peut moins faire que de dépenser en moyenne de 75 à 100 fr. par jour.

Si l'or abonde, toutes les misères morales, toutes les souffrances physiques abondent aussi. Les fièvres y sont endémiques et mortelles; les maladies se multiplient chez des hommes qui travaillent les pieds dans l'eau pour chercher le sable précieux, et un soleil de feu sur la tête. Les meurtres y sont fréquents; la rapacité et la soif de l'or ont détruit tout sentiment honnête; pour un rien on se querelle, pour un mot on se bat, et une fois les couteaux tirés, le sang coule vite. Les Indiens ajoutent à ce tableau peu flatteur la perspective de leur haine et de leur vengeance contre les races blanches. Ils ne voient pas d'un œil tranquille ces nouveaux venus s'installer dans leurs contrées, et avant peu, les squelettes nombreux semés sur la route indiqueront aux nouveaux venus le chemin qui conduit au *Placer*.

Malgré tous ces obstacles, les poursuivants de la fortune ne se lassent pas; des expéditions nombreuses partent d'Angleterre et de France pour la Californie; mais c'est de l'Amérique surtout que les départs prennent une proportion colossale. Chaque jour, il sort des ports de l'Union au moins 4 ou 5 navires, et une fois arrivés à Monterey, on laisse les vaisseaux pourrir à l'ancre, puis, passagers et équipage, tout le monde court au Sacramento. Entre autres bizarries créées par les spéculations américaines, on parle d'une cargaison de jeunes filles qui seraient expédiées en Californie, où elles seraient toutes fort avantageusement mariées, car, jusqu'à présent, il y a peu de

femmes parmi les émigrants, et les demandes abondent.

Le gouvernement français, guidé par une sage prévoyance, vient d'envoyer sur les côtes de la Californie un bâtiment de guerre pour protéger ceux de nos nationaux qui iront grossir le nombre des chercheurs d'or. A Marseille, à Bordeaux et au Havre, quelques expéditions sont à la veille de partir. Mais jusqu'à présent, les spéculateurs lyonnais ont eu la sagesse de s'abstenir.

Il y avait aujourd'hui affluence de curieux dans les tribunes publiques, à l'Assemblée nationale. Cela s'expliquait par la nature de l'ordre du jour. On devait procéder à la nomination du président, puis à la 3e lecture de la proposition relative à la convocation de l'Assemblée législative. On devait aussi discuter la demande en autorisation de poursuites contre M. Proudhon.

Dans la salle des conférences, il était encore question d'une modification ministérielle; mais si nos renseignements ne nous trompent pas, nous sommes fondés à dire que rien ne sera changé d'ici à deux ou trois mois de l'ordre de choses actuel.

NOTE DU GOUVERNEMENT AUTRICHIEN.

Un journal de Francfort publie la note autrichienne que M. Wüth vient de rapporter d'Ollmütz. Nous en reproduisons la partie principale :

« La fondation d'un Etat unitaire paraît au cabinet impérial inexecutable pour l'Autriche et non désirable pour l'Allemagne. La majorité de l'Assemblée nationale s'est prononcée pour le programme de M. de Gagern.

« L'exécution de ce programme, c'est à dire la fondation de l'Etat fédéré plus étroit, rencontrerait de tous côtés des difficultés insurmontables : pour l'Allemagne, en enlevant à chaque Etat sa vie propre; pour l'Autriche, en l'excluant complètement de la nouvelle Allemagne ou en brisant le lien des pays héréditaires allemands avec les parties non allemandes. Le résultat en serait donc l'exclusion de l'Autriche entière, en d'autres termes, la mutilation de l'Allemagne, ou bien la séparation des diverses parties de l'Autriche si intimement unies entre elles.

« Le devoir de notre propre conservation comme Allemands, non moins que comme Autrichiens, nous décide à repousser de telles dispositions qui créeraient toute autre chose qu'un Etat fédéré et qui affaibliraient l'Autriche et l'Allemagne dans leurs développements.

« Pénétrés de la conviction qu'une Allemagne réellement unie ne peut être créée qu'autant que l'Autriche et la Prusse y travaillent de concert, notre premier soin a été de communiquer nos vues à Berlin. Les bases proposées par le gouvernement impérial laissent place à tous les Etats allemands et à tous les pays non allemands.

« Nous l'avons fait avec toute sincérité, et sans l'intention de donner à l'Autriche, dans la direction des affaires allemandes, une part plus grande que celle que sa position de première puissance allemande et de grande puissance européenne lui a assurée jusqu'ici de fait, et en vertu des traités. Nous avons proposé en même temps que l'œuvre de la concertation à Francfort eût lieu avec les princes et particulièrement avec les rois de l'Allemagne.

« L'accord provisoire avec le gouvernement prussien n'a pu être entièrement réalisé. Nous entrons donc seuls dans la voie d'un arrangement avec Francfort; nous nous livrons à l'espoir que cette voie n'est pas coupée par les récentes résolutions de l'Assemblée et que l'on parviendra à une constitution satisfaisant toutes les parties.

« S. M. l'empereur et son gouvernement reconnaissent dans la fondation d'un Etat central unitaire le germe de funestes divisions et non de l'union de l'Allemagne.

« S. M. l'empereur et son gouvernement protestent de la manière la plus solennelle contre une subordination de S. M. l'empereur à un pouvoir central exercé par un autre prince allemand. Ils doivent cette protestation à eux-mêmes, à l'Autriche, à l'Allemagne. »

Dieu a marqué le sophisme d'un caractère d'incessantes divisions, comme la vérité est une et indivisible.

Ce principe de Bossuet qui a fait la base de son *Histoire des variations*, reçoit aujourd'hui son application la plus triste et la plus exacte dans la dispute sur le socialisme.

Voyez plutôt la querelle aigre et incroyable entre M. Proudhon et M. V. Considérant; quel ton, quelle manière, quelle colère, pour des philosophes, pour des socialistes!

C'est vraiment un digne exemple pour tous ceux qui veulent se faire actionnaires de la banque d'échange, ou vivre dans l'Eldorado du phalanstère. C'est du sauvagement tout pur.

Qu'advient-il si jamais le parti démocratique parvenait à dominer la société? Nous en avons un exemple sous les yeux : ce seraient des disputes, des divisions sans cesse et sans fin.

Supposons que M. Marrast et ses amis soient aux affaires avec le parti du *National*, vite alors l'opposition de M. Ledru-Rollin; il y aurait dispute et combat à outrance.

Voici maintenant un ministère Ledru-Rollin; serait-il plus tranquille? non; car ce serait le tour de l'opposition de la crête de la Montagne.

Vous croyez encore que ce serait fini; point du tout; la Montagne est traitée fort cavalièrement par les socialistes de M. Considérant; or, mettez l'école de Fourier aux affaires, alors ce serait l'opposition de M. Proudhon, et qui sait encore tout ce qui surgirait?

D'où il faut conclure que toute marche politique vers la gauche est la perte nécessaire de l'état politique du pays; c'est une voie qui n'a d'autre issue que l'anarchie et le désordre.

Nous espérons que ce triste spectacle éclairera le parti des républicains modérés qui, par tendance ou esprit de faquinerie, se séparent du centre modéré et conservateur.

Est-ce qu'ils ne se sont pas rendu compte de la position réelle? Pourraient-ils avoir le pouvoir un seul jour, sans être débordés par l'opposition de M. Ledru-Rollin, et celui-ci par les socialistes?

Qu'ils viennent donc à la vérité, à l'unité du pouvoir qui conserve et protège les divers éléments de l'ordre social. (Assemblée nationale.)

On dit que l'attention de l'autorité a été éveillée ces jours derniers par quelques rapports qui lui ont été faits sur les sociétés secrètes et sur leurs menées aussi actives que dangereuses. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en présence de l'énergie du gouvernement, les sociétés appartenant à toutes les nuances de l'opinion démocratique et sociale, ont compris le besoin de l'union pour résister à la guerre patriotique qu'il leur fait. On exprime le désir qu'il ne s'arrête pas dans cette voie et qu'il détruise tout ce qui, en rappelant des souvenirs désastreux, peut contribuer à donner une organisation au désordre. Aussi on est étonné de l'existence avouée et continue de ce qu'on appelle la commission des délégués du Luxembourg. Qu'étaient ces délégués, sinon les acolytes de M. Louis Blanc, et les plus ardents promoteurs de cette théorie anarchique, fertile en malheurs et en ruines sociales qu'on appelle l'organisation du travail? Pourquoi cette commission existe-t-elle? Pourquoi les délégués signent-ils publiquement comme membres de cette commission? Dieu merci! l'organisation du travail a disparu, elle a fait assez de victimes pour ne pas être regrettée. On se demande pourquoi les officiers de cette oligarchie de désordres se maintiennent publiquement à l'état d'institution dangereuse si elle n'est pas menaçante.

(Correspondance particulière du PRÉSIDENT.)

Paris, 14 février 1849.

Par une coïncidence singulière, les pouvoirs de M. Marrast comme président de l'Assemblée expirent demain, et elle devra nommer son président au scrutin. Ces fonctions lui seront-elles de nouveau conférées? On essaie de les lui enlever; et si la majorité, la presque unanimité de l'Assemblée, votait avec la franchise de l'opinion intime de chacun et de l'appréciation consciencieuse du candidat, elle le ferait descendre du fauteuil, car presque personne ne le trouve digne de l'occuper. M. Marrast trouve, à droite et à gauche, une égale déconsidération politique. Mais on votera sous la férule de la discipline, on obéira à la consigne, et non à la conscience de l'esprit de parti.

D'ailleurs, il n'y a pas de candidat sérieux à lui opposer, et M. de Lamartine, dont on parle, soulève plutôt des répugnances que de vives sympathies, qui sont nécessaires pour s'assurer une phalange organisée par l'intérêt commun de la solidarité révolutionnaire.

Vous aurez M. Marrast et la session jusqu'en juillet, disait M. V. à un représentant de la droite. — C'est possible, répondit celui-ci; mais si vous faites avaler

cette pilule à la France, elle vous le rendra plus tard.

On mande de Cette que le nombre des personnes arrêtées en cette ville, s'élève déjà à plus de trente. Ces individus sont détenus au fort Saint-Louis.

Au départ du courrier, le procureur-général était toujours à Cette, où l'on parlait beaucoup du courage de Mme Beucker, qui a fait cesser les brutales violences exercées par les émeutiers dans son domicile. La cuisine a été entièrement détruite. Les débris de la vaisselle jonchaient le sol. A force d'énergie, Mme Beucker, seule avec ses enfants, les a empêchés de pénétrer dans les autres pièces de l'appartement, qui auraient sans doute éprouvé la même dévastation.

Au Cercle, les pillards jetèrent dans le port les meubles contenus dans les pièces de derrière. Les autres furent transportés sur la place publique, comme nous l'avons dit; un baril d'esprit de vin fut placé sur le billard. Le feu fut mis à ce vaste bûcher. Bientôt la chaleur fit éclater l'alcool, qui brisa le baril avec une forte détonation. Le liquide enflammé jaillit et ruissela de toutes parts.

NOUVELLES D'ITALIE.

Turin, le 15 février.

La séance d'hier de notre parlement a été employée à voter le secours de 600,000 fr. par mois en faveur de Venise. Les députés de la Savoie se sont abstenus de voter, et nous les félicitons de cette première expression de leur indépendance.

Le vote de la séance a été rompu par les interpellations du député Brofferio sur la médiation. Le ministère a répondu d'une manière satisfaisante sur quelques points, et il s'est renfermé dans un silence complet pour tout ce qui touche à la diplomatie.

Florence, le 10 février.

Le grand-duc est parti le 7 de Sienne, se dirigeant vers la Maremma.

Il a laissé pour le président du conseil des ministres une lettre dans laquelle, en lui faisant part de sa détermination, il lui recommande ses domestiques et les autres employés de sa maison.

Par une autre missive, il a donné aux ministres les motifs de son départ, qui tous reposent en apparence sur la crainte de l'excommunication, dans le cas où il autoriserait la proclamation de la constituante italienne.

Un gouvernement provisoire a été établi, et tout est calme jusqu'à ce jour.

Rome, le 6 février.

Hier, l'ouverture de la constituante romaine et italienne a été célébrée au milieu d'une immense affluence de peuple; 140 députés étaient présents.

Garibaldi a fait la proposition que, dans cette séance même, l'assemblée se prononcât sur le gouvernement qu'elle voulait choisir; il a ajouté que lui se déclarait pour la République; mais le ministre Verbiini lui a fait comprendre aussitôt que cette grave question exigeait une longue discussion.

C'est là ce qui préoccupe tous les esprits, et il paraît que la plupart des députés veulent la République. On veut en finir avec le pouvoir temporel du pape.

Chronique parisienne.

Le bruit courait ce matin que dans la soirée d'hier, la réunion de la rue de Poitiers avait décidé qu'elle emploierait tous ses efforts pour faire repousser tous les amendements tendant à faire voter le budget, ce qui surchargerait outre mesure l'ordre du jour adopté par l'Assemblée jusqu'au jour de sa dissolution.

Plusieurs représentants, signalés par les journaux rouges comme de fougueux réactionnaires, sont, depuis quelque temps, l'objet de persécutions continuelles de la part d'individus à figures sinistres. M. Evariste Bavoux a été suivi pendant plusieurs jours par un homme assez mal vêtu qui l'apostrophait en termes injurieux. Ce n'est qu'en réclamant le secours de la police que l'honorable représentant a pu se débarrasser de ce compagnon de route incommode.

Le ministre de la marine française a envoyé l'ordre à l'amiral français, dans le golfe de Mexico, d'expédier un bâtiment à Monterey pour protéger les Français qui pourraient s'aventurer en Californie.

Jenny Lind est sur le point d'épouser M. Harcourt, fils d'un banquier de Londres. Cette nouvelle, dit-on, est positive.

--- La police ayant appris que quelques Allemands réfugiés à Paris s'occupaient d'intrigues qui pourraient avoir pour résultat d'exciter dans leur pays des mouvements anarchiques, vient de les expulser de la France. Cette mesure se lie heureusement à un ensemble de politique européenne par lequel tous les gouvernements réguliers se font une assurance mutuelle contre la démagogie. Il y a loin de là aux expéditions de *Risquons-Tout* et de Chambéry, aux échauffourées de la Forêt-Noire et aux envois de volontaires en Italie. Mais tous les amis de l'ordre reconnaissent avec satisfaction que l'avantage est au pouvoir actuel sur le gouvernement provisoire.

--- Nous avons annoncé hier que de malheureux ouvriers, ne tenant aucun compte de la funeste expérience des Icariens, avaient commencé, dimanche, à porter leur argent à la banque Proudhon. Nous apprenons qu'une femme est venue dès minuit, pour être la première à souscrire, et qu'elle a souscrit en faveur de son neveu, ouvrier tailleur de pierre. A cinq heures du soir, les adhérents étaient au nombre de 303; le nombre des actions souscrites était de 642, et le chiffre des versements, lequel est de 50 centimes, s'élevait à 1,792 fr. 50 centimes.

Le *Corsaire* dit fort plaisamment à ce sujet qu'une grosse caisse serait plus utile à la banque Proudhon qu'une grande caisse.

--- C'est lundi, 19 du courant, que le conseil de révision, sous la présidence du général de brigade François, s'assemblera pour statuer sur les pourvois formés par Daix, Choppart, Nourry et les autres condamnés de l'affaire Bréa. M. le lieutenant-colonel Dumesnil, commissaire du gouvernement près de ce conseil, s'est rendu hier au greffe pour y prendre communication de cette volumineuse procédure. Se sont également présentés pour examiner les pièces plusieurs avocats défenseurs des accusés.

Le premier conseil de guerre a eu hier à s'occuper d'une affaire très-grave qui se rattache à l'insurrection de juin. Dans ce procès figurent sept accusés, dont trois capitaines et plusieurs lieutenants de la 8^e légion. L'information écrite est si volumineuse qu'il n'a été possible, dans cette première audience, d'en lire qu'une partie.

--- *Tribunaux* : L'affaire de M. Delescluze, gérant de la *Révolution démocratique et sociale*, prévenu du délit d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement, à raison de la publication de deux articles dans les numéros de ce journal des 13 et 18 décembre dernier, a été appelée aujourd'hui devant la cour d'assises de la Seine, et renvoyée à l'une des prochaines sessions, M. Ledru-Rollin étant dans l'impossibilité, pour cause de santé, de présenter aujourd'hui la défense.

--- M. Goudchaux, ancien ministre des finances du général Cavaignac, a été gravement malade. Il est maintenant rétabli.

--- On assure que la ville de Paris vient de donner des ordres pour faire rechercher les restes de Mirabeau, qui depuis des données presque certaines se trouveraient encore dans le cimetière de Clamart.

--- On assure que le gouvernement s'est prononcé sur l'appropriation du Panthéon qui décidément ne serait pas rendu aux cultes; un projet de décret serait présenté prochainement.

D'après ce projet ce monument serait consacré à la sépulture des grands hommes, mais on n'y admettrait provisoirement que ceux qui sont morts avant le commencement du siècle.

--- M. de Gabriac vient d'être nommé premier secrétaire et M. de Juvisy second secrétaire de la mission confiée à M. Lagrenée, pour représenter à Bruxelles la République française, aux conférences qui vont s'ouvrir pour le règlement des affaires d'Italie.

--- Le ministre de l'intérieur vient de nommer une commission chargée d'examiner les différentes questions qui se rapportent à la situation des employés départementaux. Lorsque cette commission aura fait son rapport, un arrêté du président de la République doit fixer le sort de ses employés.

--- Le gouvernement vient de décider que le buste en marbre du général de Bréa serait placé au musée national de Versailles.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Suite et fin de la séance du 15 février 1849.

L'article 14 est adopté.

Art. 15. Seront réduits de 9 juges à 7, y compris le président et le vice-président, les tribunaux d'Epinal, de Charleville, de Draguignan, de Chartres, de Chaumont, de Carcassonne, de St-Michel, de Gueret, de Laon, de

Troyes, de Melun, de Cahors, de Rheims, de Foix, de Mende, de St-Flour, de Châteauroux, de Périgueux, de Blois, de Gap, de Vesoul, d'Auxerre, d'Albi, d'Angoulême, de Coutances, de Lons-le-Saulnier, d'Evreux, de Châlons-sur-Saône, de Beauvais, de Tarbes, de Privas, de Montbrison, de Bourg, de Nevers, de Tulle.

Seront également réduits à sept juges, les tribunaux compris dans l'art. 5 de la loi du 11 avril 1838, dont la réduction à ce nombre n'aurait pas été opérée avant la promulgation de la présente loi.

Les deux premiers paragraphes de l'art. 15 sont adoptés.

Le troisième paragraphe est réservé pour une discussion ultérieure.

Art. 16. Seront réduits de neuf juges à huit, y compris le président et le vice-président, les tribunaux de Tours, de Versailles, de Rhodéz.

L'art. 16 est adopté.

Art. 17. Seront composés de trois juges au lieu de quatre, y compris le président, les tribunaux suivants : Bayonne, Morlaix, Thionville, Douai, Béthune, Hazebrouck, Bastia, St-Malo, St-Jean-d'Angely, Lunéville.

L'art. 17 est adopté.

M. Martin de Strasbourg demande qu'on mette à un ordre du jour très rapproché la loi sur le conseil d'Etat, et qu'on recule la 5^e délibération sur la proposition Râteau.

M. Lanjuinais réplique qu'il y a des questions dont la discussion ne peut être reculée; que la solution de la proposition Râteau est vivement réclamée par l'anxiété publique.

M. le président met aux voix la proposition de M. Martin de Strasbourg sur l'ordre du jour. La proposition de M. Martin n'est pas adoptée.

M. Vésin dit qu'il n'y a pas urgence à autoriser les poursuites contre M. Proudhon. Il demande que la proposition Râteau soit mise la première à l'ordre du jour. (Appuyé! appuyé!)

M. le président, sur le refus de l'Assemblée de statuer sur la proposition de M. Vésin, revient à la discussion de l'art. 18 qui traite de l'organisation du tribunal de Lyon.

L'art. 18 est adopté.

Les tribunaux de Limoges, de Bourgoïn, de St-Marcelin, augmentés dans l'art. 19 du projet, sont adoptés.

L'art. 20 est adopté.

Un amendement de M. Brunel est renvoyé à la commission.

L'art. 21 est adopté.

La séance est levée.

Séance du 14 février 1849. — Présidence de M. Cornu vice-président.

A une heure et demie la séance est ouverte. Le procès-verbal est lu et adopté.

Dépôt de pétitions pour et contre la dissolution de l'Assemblée nationale.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination du président de l'Assemblée nationale.

Il est procédé à ce scrutin dont le dépouillement se fait dans les bureaux.

M. Desmarest demande un congé qui est accordé.

Un grand nombre de membres de l'Assemblée déposent des pétitions sur le bureau du président pour et contre la dissolution de l'Assemblée.

M. Babaud-Larivière vient faire le rapport sur la proposition faite par M. Portalis relativement à la célébration du premier anniversaire des journées des 24 et 25 février 1848. (Lisez! lisez! — Non! non! — Déposez! déposez!)

Le comité de l'intérieur propose de faire du 24 février un jour férié solennisé par des pompes religieuses et militaires, et que 500,000 fr. soient distribués aux indigents. Le pouvoir exécutif serait aussi invité à saisir cette occasion pour accorder des grâces et des commutations de peine aux condamnés.

M. L. FAUCHER, ministre de l'intérieur : J'aurai l'honneur de présenter demain un projet de décret au nom du gouvernement pour la célébration de fêtes en commémoration de la révolution de Février. Je prie l'Assemblée de suspendre jusque-là sa délibération.

Plusieurs membres demandent néanmoins la discussion d'urgence pour demain du projet de la commission.

M. le président met aux voix l'ajournement à demain. Il en résulte une confusion, la droite et la gauche se lèvent également.

M. FLOCON : Il y a eu contradiction dans la manière dont M. le président a posé la question. Il eût été mieux de proposer le renvoi à demain.

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons recommencer l'épreuve, en mettant aux voix l'ajournement de la fixation du jour. L'ajournement à demain est mis aux voix et adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la demande en autorisation de poursuites contre M. Proudhon, membre de l'Assemblée nationale.

M. PROUDHON : Dans la séance du 27 janvier, j'avais laissé entendre que je traiterais la question constitutionnelle de la responsabilité du président. Mais les événements qui se sont accomplis depuis quinze jours, ont résolu cette question. Pour ceux qui veulent la République, la responsabilité du président doit être hors de doute. Pour ceux qui ne la veulent pas ou qui veulent autre chose, l'inviolabilité est une nécessité. Je n'ai donc plus qu'à m'occuper d'une affaire toute personnelle en venant

m'opposer aux conclusions du rapport de la commission et à la demande en autorisation de poursuites. Il m'est facile de prouver que dans l'accusation portée contre moi il n'y a pas corps de délit. On dit que j'avais attaqué la Constitution, et dès le premier jour je me suis incliné devant le vote de la majorité. On dit que j'ai attaqué le gouvernement; mais l'Assemblée nationale que j'ai toujours défendue ne fait-elle pas partie du gouvernement? Ai-je attaqué la forme républicaine? Non, sans doute. Il est vrai, j'ai attaqué le pouvoir exécutif; mais je n'ai pas fait autre chose que ce que l'on proposait à l'Assemblée de faire le 3 février. La proposition de M. L. Perrée en vous demandant de décréter que le gouvernement lui était suspect n'était-elle pas un appel à la guerre civile? N'était-ce pas dire au peuple: Nous sommes gouvernés par des conspirateurs.

On dit encore que j'ai attaqué les droits que le président de la République tenait de la nation. Je n'ai pas attaqué les droits constitutionnels, mais les tendances, les intentions du président, ou du moins celles qui paraissent résulter de ses actes. Je passe au quatrième grief. On prétend que j'ai excité les citoyens à la haine les uns des autres. J'aurais voulu que M. l'accusateur public eût bien voulu citer les passages sur lesquels il fonde son accusation. Dans ces articles, je n'ai pas fait autre chose, en indiquant ces deux tendances des partis, que ce que font toujours nos adversaires, M. le maréchal Bugeaud dans ses discours, M. L. Faucher dans ses proclamations. Toutes ces accusations ne sont que des prétextes pour cacher le véritable grief qu'on veut punir, l'injure faite au citoyen L. Bonaparte. Il est certain que ces articles étaient dirigés avec préméditation contre le président. On poursuit en moi l'agresseur du président de la République et non l'homme qui a attaqué la Constitution, ou l'Assemblée nationale, ou provoqué à la guerre civile. Mais je ne sais si M. le procureur-général s'est bien rendu compte des conséquences de cette manière d'introduire la poursuite. (Interruption.)

M. LE PRÉSIDENT: Je prie les représentants de n'interrompre l'orateur par aucun bruit.

M. PROUDHON: Puisqu'en réalité je ne suis coupable que du délit d'attaque contre le président, le président n'étant plus irresponsable ni inviolable, c'était à lui à déposer sa plainte pour une demande en autorisation de poursuites. J'aurais pu être condamné, mais seulement pour ce délit, qui n'entraîne pas une peine aussi sérieuse que les griefs imaginaires desquels on se sert pour venger une injure personnelle.

La responsabilité du président de la République est la même que celle de ses ministres. Eh bien! tous les jours nous voyons, dans les journaux de l'opposition, le ministère accusé de réaction, même de trahison. Les ministres ne poursuivent pas. Le président de la République se trouve dans la situation des ministres. Dans mes articles, je n'ai fait qu'apprécier les tendances de sa politique. J'ai voulu prouver qu'il n'était pas favorable à nos institutions républicaines. Est-ce la de la diffamation? Le parti républicain, la majorité de l'Assemblée ont vu avec inquiétude, avec méfiance, l'arrivée de M. L. Bonaparte aux affaires, et les antécédents de ce citoyen, trop peu honorables pour les rappeler à la tribune, justifient bien mes inquiétudes. Qu'a fait ensuite le président pour nous rassurer? N'a-t-il pas pris pour ses ministres les hommes qui, en toute sincérité de conscience, avaient le droit de voter contre la République? M. Odilon Barrot n'avait-il pas soutenu les deux chambres?

M. LE PRÉSIDENT: On peut être républicain et vouloir les deux chambres.

A gauche: Non! non!

M. PROUDHON: J'accorde volontiers que vous avez tous la meilleure volonté d'être républicains; mais c'est par nos idées que nous différons, et je maintiens que M. Barrot, malgré tout, n'est pas républicain, parce qu'il veut les deux chambres. Toute la question de la République est pour moi dans l'amendement qui avait été présenté par M. Grevy. Une Assemblée souveraine, un ministère responsable et révocable à volonté: il faut une ligne de démarcation entre la Constitution démocratique et la Constitution monarchique ou qui tend à l'être; car autrement l'hérédité même du président n'empêcherait pas la République. Je demande pardon à l'Assemblée de cette digression. La formation du ministère actuel était de nature à inquiéter les républicains. Parlerai-je de la concentration de tous les pouvoirs militaires dans une seule main? de la proposition Râteau, qui n'est qu'une signification faite par le président à l'Assemblée? Je reviens à ce qui m'est personnel, et je répète que dans l'accusation, telle qu'elle s'est produite, il y a déloyauté, dissimulation du but, violation de la Constitution.

M. LE PRÉSIDENT: Je vais mettre aux voix les conclusions de la commission chargée d'examiner la demande en autorisation de poursuites.

Elles sont ainsi conçues:

La commission propose d'accorder l'autorisation de poursuites contre le citoyen Proudhon, représentant du peuple, pour les causes indiquées dans le réquisitoire déposé à la séance du 27 janvier par M. le procureur-général près la cour d'appel de Paris.

Ces conclusions sont mises aux voix et adoptées à une forte majorité.

M. LE PRÉSIDENT: Maintenant je vais donner connaissance à l'Assemblée du résultat du scrutin pour la nomi-

nation du président de l'Assemblée nationale.

Nombre des votants	675
Majorité absolue	338
M. Marrast	408
M. Dufaure	215
Voix perdues	52

En conséquence, M. Marrast est nommé président de l'Assemblée.

M. LE PRÉSIDENT CORBON: J'invite M. Marrast, président, à venir prendre possession du fauteuil.

M. Marrast, président, monte au fauteuil et suspend la séance qui n'est reprise qu'au bout d'une demi-heure.

Troisième délibération sur la proposition Râteau amendée par M. Lanjuinais, relative à la convocation de l'Assemblée législative.

M. le président donne lecture de l'art. 1^{er} qui est définitivement adopté.

A l'art. 2, M. E. Pean propose un amendement ainsi conçu:

«Après la confection de la loi électorale et avant sa promulgation il sera, conformément à la présente loi, procédé à la discussion et au vote du budget.»

M. E. PEAN: Le but, le seul but que je me suis proposé est celui d'assurer l'exécution sincère et loyale de la proposition qui vous est soumise. L'Assemblée, en décidant qu'elle voterait le budget, a fait une chose grave, une chose sérieuse qu'elle voudra réaliser, ce qui n'aurait pas lieu dans les délais trop courts qui nous sont accordés. J'espère que l'on ne verra pas dans ma proposition le désir de prolonger la durée de l'Assemblée malgré l'Assemblée même. (Rires ironiques à droite.) Mais il nous faut détruire à tout prix le budget de la monarchie. Ce sera là notre testament. (Rires sur plusieurs bancs.)

M. Depasse lit d'une voix monotone, en faveur de l'amendement, quelques pages qui se perdent au milieu du bruit des conversations particulières et des cris: aux voix! Nous distinguons cependant cette phrase. L'orateur se plaint des gens qui, pour précipiter la dissolution de l'Assemblée, égarent les populations et représentent l'Assemblée comme un ramassis de fainéants incapables. (Hilarité dans plusieurs parties de la salle.)

M. LE PRÉSIDENT: Vingt membres ayant demandé le scrutin de division, il va y être procédé.

Il est procédé au scrutin.

La séance continue.

Nouvelles de Lyon.

Les 9^e et 11^e régiments de dragons manœuvrent aujourd'hui au Grand-Camp sous les yeux de M. le maréchal Bugeaud.

Les manœuvres seront commandées par le général de Grammont.

— La démocratie socialiste de Lyon organise, pour le 21 du courant, en commémoration de la proclamation de la République, un grand banquet qui aura lieu à la Guillotière, chemin du Sacré-Cœur.

— MM. Massot, procureur de la République, Rieussec, Grandperret et Février, substitués, sont installés aujourd'hui, à onze heures, dans la première chambre du tribunal civil.

— MM. Jacquemet, juge au tribunal civil, Guinet, négociant, ex-adjoint du maire, et Th. Brouzet, banquier, ont été installés, avant-hier, membres du conseil d'administration des hôpitaux civils.

Ils remplacent MM. Delahante et de Vauxonne, démissionnaires, et V. Arnaud, dont le service était expiré.

MM. Sériziat et Pitiot-Colletta, réélus, continuent leurs fonctions.

— La société de médecine tiendra une séance publique lundi prochain, 26 de ce mois, à 6 heures, au palais Saint-Pierre. On entendra:

1^o Discours, par M. Viricel;

2^o Eloge historique de M. le docteur Gabillot, par M. Gubian;

3^o Discours, par M. Candy;

4^o Rapport de la commission de vaccine, par MM. de Polinière et Roy.

— Nous croyons devoir rappeler que le concours d'animaux de boucherie de Lyon aura lieu, cette année, le 2 avril prochain.

— La personne qui aurait perdu ou à laquelle il aurait été volé un collier à perles de jais avec un fermoir octogone en or, peut le réclamer à M. Vivès, commissaire de police du troisième arrondissement, rue des Célestins, 4.

Nouvelles étrangères.

ALLEMAGNE.

BAVIÈRE. — MUNICH, 8 février. — Hier, au départ du courrier, la séance de la chambre des députés continuait. Elle s'est terminée par l'adoption, sans aucune modification, des paragraphes 2 et 5 du projet d'adresse de la gauche, relatifs aux rapports

avec le pouvoir central. Cette adoption a eu lieu par 72 voix contre 62.

Bien que cette majorité ne soit que de 10 voix, ce vote est cependant un événement bien important. On se demande quelle résolution prendront le roi et les ministres.

Hier, on parlait déjà d'une retraite inévitable de tout le cabinet. Aujourd'hui, il est question d'une dissolution des chambres. Ces bruits, dit la *Gazette de Cologne*, qui les rapporte, nous semblent prématurés jusqu'ici.

— La *Gazette allemande* annonce que la grande maison de Banque, Sina, de Vienne, a informé les banquiers, par une circulaire, que, de concert avec les maisons Rothschild et Sheglitz, elle a conclu le nouvel emprunt autrichien de 50 à 60 millions de florins, monnaie de convention (100 à 150 millions de France).

Nouvelles diverses.

Voici un épisode de l'assassinat du général de Bréa et du capitaine Mangin:

«On sait que le presbytère de la Maison-Blanche touche au corps-de-garde où furent conduits le général et ses compagnons. Gardé à vue, repoussé, injurié, menacé, le digne pasteur de la commune dut renoncer à disputer à la foule ses victimes. Il put voir, en soulevant un coin du rideau, dix misérables porter tout-à-coup l'arme à l'épaule. Quand la détonation retentit, il alla tomber, éperdu, au pied de son lit et s'abîma dans une fervente prière. A la seconde décharge, il s'élançait dans la rue, au même moment où les assassins, ces hommes politiques dont le journal de M. Proudhon prend la défense, abandonnaient le poste en disant: «Ils sont morts.»

«Le capitaine Mangin n'était effectivement plus qu'un cadavre, mais le poulx du général battait encore. Un dernier souffle animait ce corps mutilé par les balles, lardé par les baïonnettes, écrasé à coups de crosse: «Général, dit le ministre de Dieu, c'est un prêtre qui vous parle et qui vous apporte l'absolution. Si vous m'entendez, faites un signe, un seul...» Trois fois le prêtre sentit presser sa main, et sa bénédiction accompagna dans le ciel l'âme du martyr.»

CONDITION DES SOIES DE LYON.

16 FÉVRIER 1849.

Nombre de ballots entrés à la Condition: 85. — Soies ouvrées: 70. — Grèges: 15. — Dernier numéro placé: 1256.

Renseignements commerciaux.

MERCURIALE DE GRAY. — Du 3 au 5 février 1849.

1^{re} qualité. — 2^e qualité. — 3^e qual. — Prix m. d. d.

Froment, 16 f. 65	15 f. 54	14 f. 00	13 f. 75
Seigle, 8 42	8 25	8 00	8 55
Orge, 7 75	7 00	6 50	7 00
Avoine, 6 50	5 75	4 50	5 58
Farine, 39 50	36 51	0 00	les 125 k.

Foin, 28 fr. — Paille, 16 fr.

Bourse de Lyon, du 15 février 1849.

5 0/0 80 10, 80 15, 7990. Chemins de fer: Orléans, ferme, 760, 758 75. — Nord, ferme, 417 50, 416 25. — Mines de la Loire, ferme, 291 25. — Gaz de Lyon, 1050. — Banque de Lyon, 1820. — Fonderies de l'Horme, 195. — Obligations des Mines de la Loire, 907 50, 910, 912 50, 915. — Omnium, 560.

BOURSE DE PARIS. — 14 février 1849

3 0/0 au comptant, 49 fr.	Quatre Canaux, 960
5 0/0 „ 80	5 0/0 Belge 1842, 90 1/4
3 0/0 fin courant, 49 10	Banque belge, „
5 0/0 „ 80 10	3 0/0 espagnol, 68
Banque de France, 1,850	Emprunt romain, „
Obligations de la ville, 1180	Piémont, 88 5

CHEMINS DE FER.

Saint-Germain. . . 580	Montereau . . . 120
Versailles, r. dr. 135	Paris à Lyon . . .
Idem. r. g. . . 152 50	Paris à Strasbourg 545
Paris à Orléans. . 765	Amiens-Boulogne. „
Paris à Rouen . . 475	Tours à Nantes. . 525 75
Rouen au Havre. „	Dieppe.
Avignon-Marseille. 180	Bordeaux à Teste. „
Bâle. 88 75	Lyon à Avignon. „
Vierzon 292 50	Centre
Orléans-Bord . . 407 50	Paris à Sceaux. „
Le Nord. 427 50	Sceaux

A. MEINEL, gérant.

CHANOINE, imprimeur, à Lyon, 18, place de la Charité.